

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE339

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 26

Au début de l'alinéa 33, substituer au mot :

« doit »,

les mots :

« vote pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.